

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	FUTUR SITE D'ENFOUISSEMENT	DROIT DE REGARD	OBJECTIFS DU PGMR	ÉDUCATION / SENSIBILISATION / FORMATION
<b>Association pour la préservation du lac Magog</b>	✓	Contre la création d'un nouveau site d'enfouissement à proximité des principaux bassins versants (impacts sur le lac Magog à éviter).	< Oui au droit de regard. < Non à l'enfouissement des autres MRC, villes, provinces, pays.	--	< Axer l'information sur la préservation de l'eau, la renaturalisation des berges et la protection de la faune aviaire. < Focaliser sur la création de programmes incitatifs destinés à stimuler le recyclage des m.r. domestiques ainsi que la substitution des pesticides et des engrais horticoles ou agricoles par des moyens alternatifs plus écologiques.
<b>Association pour la préservation du lac Massawippi inc.</b>	✓	Pour la fermeture définitive et irrémédiable du site d'enfouissement actuel d'Intersan.	Oui au droit de regard.	Il est possible d'atteindre l'objectif du gouvernement québécois AVANT 2008.	Augmenter le budget; 5 à 10 % du budget devrait être dévolu à l'éducation.
<b>Association des propriétaires riverains du lac Bowker</b>	✓	< Contre le projet d'Intersan (300 000 t). Le principe de précaution est invoqué. < Le futur LET devrait être situé à l'extérieur des sept bassins hydrographiques principaux de la MRC. < Un partenariat avec la MRC du Val-Saint-François devrait être envisagé s'il est impossible d'enfourir dans notre MRC.	Oui au droit de regard.	< Oui à la mise en valeur d'un minimum de 65 % des matières résiduelles d'ici 2008. < Oui à la série d'actions et d'objectifs sur la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination. < Il faudrait raccourcir l'échéancier des actions pour permettre de respecter la date de 2008.	< Augmenter le budget. < Faire parvenir avec le prochain compte de taxes annuel, au début de 2003, un document expliquant en détails la nouvelle façon de gérer les matières résiduelles sur le territoire de la MRC, le tout sur une feuille de format légal et utilisant le recto verso.
<b>Canton de Stanstead</b>	✓	Pour la fermeture du site d'enfouissement d'Intersan.	< Non à l'enfouissement des déchets provenant de l'extérieur de la MRC. < La MRC doit gérer ses déchets sur son territoire.	--	--
<b>Chambre de commerce</b>	✓	L'organisme ne prend aucune position mais plusieurs questions sont posées (fermeture du site d'Intersan; coûts des déchets envoyés à l'extérieur; emplacement d'un futur site dans la MRC).	--	< Avec un taux de récupération de 12 % en secteur industriel, l'objectif de 65 % de réduction est ambitieux. < Il faut faciliter l'atteinte des objectifs (3-RV).	< Augmenter le budget. < La population touristique devrait être considérée sérieusement. < Il faut investir auprès des jeunes.
<b>Conseil régional de l'environnement de l'Estrie</b>	✓	< Pour la fermeture du site d'Intersan. < Travailler avec les MRC voisines pour évaluer les besoins et leur disposition à recevoir des matières résiduelles. < Rechercher un site alternatif, toujours en concertation avec les autres MRC de l'Estrie. < Si un nouveau LET est créé sur le territoire de la MRC, le situer à l'extérieur des bassins hydrographiques d'eau potable.	< Se concerter à l'échelle régionale avant de déterminer le volume à autoriser au LET de la MRC de Memphrémagog. < Oui au droit de regard. < Le droit de regard doit s'appliquer à la provenance et non simplement à la quantité de matières résiduelles à éliminer.	Se questionne sur l'écart entre le taux de récupération pour les commerces et celui pour les institutions.	< Augmenter le budget. < Informer les citoyens des performances de récupération, des débouchés des m.r., des objectifs, etc. < Miser davantage sur la réduction à la source.

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	FUTUR SITE D'ENFOUISSEMENT	DROIT DE REGARD	OBJECTIFS DU PGMR	ÉDUCATION / SENSIBILISATION / FORMATION
<b>André Descarreaux/ Lyne Provençal</b>	✓	Pour la fermeture du site actuel.	Oui au droit de regard : contre l'importation de 300 000t, à cause de la capacité de support de la route.	--	--
<b>Lucie Dumas</b>	✓	Pour l'enfouissement des déchets sur le territoire de la MRC.	La MRC devrait mentionner fermement sa décision d'interdire l'importation des déchets.	--	Les sommes allouées à l'éducation devraient être augmentées.
<b>Fondation Marécages</b>	✓	Contre le nouveau projet d'Intersan, dont la crédibilité a été atteinte suite à la modification de leur projet.	Inquiet quant à la possibilité qu'a la MRC d'augmenter le tonnage à recevoir.	Raccourcir l'échéancier de 2008.	Augmenter le budget.
<b>Onide Gagné</b>	-	Les déchets de la MRC devraient être exportés à court terme pour laisser le temps à la MRC de s'organiser à moyen terme. Il faut bâtir un nouveau site. La MRC doit être transparente.	Contre l'importation de déchets.	--	--
<b>Intersan</b>	✓	Offre ses services comme partenaire de la MRC pour compléter et finaliser le PGMR et pour agir comme instrument de sa mise en œuvre. Serait situé au canton de Magog (récupération, recyclage, valorisation et traitement).	Il y a incohérence à refuser les résidus provenant des MRC environnantes pour élimination et à en exporter une partie chez elles.	< Inscrire l'objectif de sécurité environnementale dans le PGMR. < Élaborer une liste de scénarios, notamment un scénario de moindre coût, pour laisser un choix aux citoyens et aux élus sur la meilleure décision à prendre.	--
<b>Peter Khol</b>	✓	Le futur site ne doit pas être situé sur ou près du site actuel d'Intersan, les risques de contamination de l'eau souterraine et de surface étant trop grands.	--	--	--
<b>Jean-Noël Leduc</b>	✓	--	--	Il est peut-être possible de réduire plus que de 65 % la production de mr.	--
<b>Les Amis de la terre</b>	-	< Un vrai débat est nécessaire sur l'enfouissement des m.r., toutes les propositions doivent être présentées au public avant la tenue des audiences du BAPE. < La MRC devrait évaluer la pertinence de participer aux coûts de réhabilitation du site de la MRC de Coaticook.	Le droit de regard doit être analysé juridiquement. Vérifier le concept de prohibition.	L'échéancier est trop long, il n'est plus nécessaire aujourd'hui de faire des projets pilotes avant de procéder.	Important de considérer chaque strate de la population indépendamment, les efforts nécessaires à apporter pour l'éducation étant différents.
<b>Rénald Maurice</b>	-	Non au projet d'Intersan.	Oui au droit de regard. Non aux déchets provenant de l'extérieur.	--	Il appartient à la population de réduire la production de m.r.
<b>Memphremagog conservation inc.</b>	✓	< Que la MRC entreprenne d'identifier sur son territoire un site potentiel pour la disposition des matières résiduelles, et mette en place un programme de contrôle	Que la décision de ne pas accepter l'importation de déchets provenant de l'extérieur de la MRC soit davantage soulignée et justifiée dans le PGMR	Se questionne sur la prise en charge des déchets dangereux et industriels.	--

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	FUTUR SITE D'ENFOUISSEMENT	DROIT DE REGARD	OBJECTIFS DU PGMR	ÉDUCATION / SENSIBILISATION / FORMATION
<b>Memphremagog conservation inc. (suite)</b>		et de nettoyage du site actuel (Bestan) suite à sa fermeture. < Que le futur site d'enfouissement soit situé en dehors du bassin hydrographique du lac Memphrémagog.			
<b>MRC de Coaticook</b>	✓	--	La MRC devrait considérer le transfert historique d'une certaine quantité de m.r. entre nos territoires respectifs. Toute limitation devrait tenir compte de cette particularité, voire à inclure tout le territoire de la MRC de Coaticook dans la détermination de cette limitation de quantités à éliminer par l'enfouissement.	--	--
<b>Parti Québécois</b>	-	--	--	L'objectif de réduction des déchets devrait atteindre 100 %.	--
<b>Claude Pelletier</b>	✓	< Pour la fermeture du site d'enfouissement actuel lorsqu'il aura atteint sa pleine capacité. < Le futur site devra être situé hors d'un bassin versant. De plus, il devra prévoir des installations respectant les plus hautes normes de sécurité environnementale.	Oui au droit de regard.	Une sensibilisation accélérée, soutenue et continue de la population s'impose au sujet du recyclage et du compostage. Des montants plus considérables devraient être consentis.	--
<b>RAPPEL</b>	✓	Analyser avec la TME les options suivantes : recherche d'un nouveau site dans la MRC ou site existant ou à développer dans une MRC voisine.	Oui au droit de regard.	Réduire de 65 % l'enfouissement de m.r. d'ici 2005 et de 80 % d'ici 2008.	< Augmenter le budget. < Soutenir l'éducation par : sites de démonstration, cours au primaire, projets de récupération au secondaire, visites en milieu industriel, concours de performance de réduction à la source, etc.
<b>Société de conservation du lac Lovering</b>	✓	< Que la MRC privilégie un emplacement plus sécuritaire et écologique que l'actuel site d'enfouissement si elle doit poursuivre les activités d'élimination sur son territoire. < Que la MRC ajoute à sa planification, la recherche (dès le début 2003) sur son territoire d'un endroit sécuritaire et propice à l'implantation d'un LET.	< Oui au droit de regard; adopter rapidement un règlement limitant l'élimination des m.r. à l'équivalent des quantités produites sur son territoire. < Non à l'importation d'où qu'elle provienne. < La MRC doit gérer ses déchets sur son territoire, peu importe le coût.	< Que tous les moyens et actions proposés au PGMR soient mis en oeuvre pour assurer, d'ici 2008 et avant, si possible, la valorisation de 65 % des 120 000 t. de m.r. produites/an. < Que la MRC tienne compte des projets qui ont lieu dans des MRC voisines sur la collecte de matières putrescibles au lieu de planifier des projets-pilotes. < Que le PGMR soit adopté avant les audiences du BAPE sur le projet Intersan.	< Augmenter le budget. < Que le plan de gestion mette l'accent sur la participation et la sensibilisation des citoyens pour arriver aux objectifs de 65 % de réduction. < Le PGMR devrait être vulgarisé.
<b>Paul-Émile Viens</b>		Pour la fermeture du site actuel.			Mettre l'accent sur l'éducation.

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	PROTECTION DE L'EAU	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (M.R.)	RECYCLAGE ET COMPOSTAGE	COMITÉ DE SUIVI DU PGMR
<b>Association pour la préservation du lac Magog</b>	✓	Créer un programme régional d'échantillonnage des lacs et cours d'eau des bassins versants des lacs Memphrémagog et Magog.	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Contre la perspective de confier le mandat de la gestion des m.r. à une entreprise privée.</li> <li>&lt; Les orientations relatives à la gestion des m.r. doivent faire l'objet de débats publics.</li> <li>&lt; La MRC ou une autre institution publique est plus à même de répondre aux préoccupations des citoyens.</li> </ul>	Instaurer des cliniques sur le recyclage, le compostage et sur les façons d'éviter la prolifération des plantes aquatiques.	
<b>Association pour la préservation du lac Massawippi inc.</b>	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; La MRC doit avoir comme objectif d'empêcher la contamination de ses réservoirs d'eau potable.</li> <li>&lt; La future politique de l'eau du ministre de l'Environnement devrait s'inspirer de la <i>Loi de l'assainissement de l'eau</i> du N.-B.</li> </ul>	La MRC doit procéder à la création d'une régie afin de centraliser la gestion des m.r. sur le territoire.		
<b>Association des propriétaires riverains du lac Bowker</b>	✓	La future politique de l'eau du ministre de l'Environnement devrait s'inspirer de la <i>Loi de l'assainissement de l'eau</i> du Nouveau-Brunswick.	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; La MRC doit procéder à la création d'une régie.</li> </ul> Les municipalités devraient déléguer leur.	Le centre de tri de Sherbrooke devrait être mis à contribution pour les matières recyclables de la MRC.	Le suivi du PGMR doit être fait par le CCE de la MRC.
<b>Canton de Stanstead</b>	✓	--	La MRC doit gérer ses propres matières résiduelles dans les limites de son territoire.		--
<b>Chambre de commerce</b>	✓	--			Plusieurs questions sont posées sur la nature du futur comité de vigilance, le type de suivi qui sera fait, etc.
<b>Dana Canada</b>	✓	--		<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; La compagnie aimerait pouvoir disposer de leur carton par l'entremise du CFER.</li> <li>&lt; Elle demande que la commission se penche sur la possibilité d'un Eco-parc, le plastique étant difficile à gérer.</li> </ul>	
<b>André Descarreaux/ Lyne Provençal</b>	✓	Pour une préservation des ressources d'eau potable.			

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	PROTECTION DE L'EAU	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (M.R.)	RECYCLAGE ET COMPOSTAGE	COMITÉ DE SUIVI DU PGMR
Lucie Dumas	✓	Pour une préservation des ressources d'eau potable.	--	--	--
Fondation Marécages	✓	Pour une préservation des ressources d'eau potable.	--	--	--
Peter Khol	✓	--	--	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Le compostage à domicile est essentiel en milieu agricole.</li> <li>&lt; Le type de collecte porte-à-porte à privilégier doit être laissé à chaque municipalité.</li> <li>&lt; Les centres de tri doivent être standardisés (efficacité).</li> </ul>	--
Jean-Noël Leduc	✓	--	Les MRC de l'Estrie devraient, en collaboration avec le gouvernement et le public, créer un centre de gestion des m.r.	--	--
Rénald Maurice	-	Pour une préservation des ressources d'eau potable.	--	--	--
Memphremagog conservation inc.	✓	La MRC doit aborder le problème de toxicité dans son PGMR.	--	--	Le mode de sélection des membres du comité de vigilance, le mandat du comité et son pouvoir d'intervention doivent être précisés.
RAPPEL	✓	--	Les municipalités doivent adopter et participer à un processus permanent de planification concertée au niveau de la MRC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Créer un système de compostage à domicile.</li> <li>&lt; Implanter des centres collectifs de compostage.</li> </ul>	--
Société de conservation du lac Lovering	✓	Faire une vérification exhaustive des contaminants potentiels dans le lac Lovering avant la mise en place de nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Les municipalités doivent déléguer à la MRC leur compétence au regard de la gestion des matières résiduelles.</li> <li>&lt; La MRC doit apprendre à uniformiser les règlements municipaux, contrôler leur application, apporter un suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; La collecte à trois voies doit être instaurée dans les secteurs ICI (milieu urbain).</li> <li>&lt; Fréquence des collectes de résidus domestiques et matières recyclables : aux 2 semaines.</li> <li>&lt; Collecte à trois voies des matières putrescibles : chaque semaine en période estivale.</li> <li>&lt; La MRC doit mettre sur pied des centres de compostage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; La MRC doit mettre en place un comité de vigilance pour faire le suivi et le contrôle du PGMR et l'implantation des programmes.</li> <li>&lt; Les membres de ce comité doivent être nommés par la population ou ses représentants.</li> </ul>
Paul-Émile Viens		--	--	Mettre sur pied des systèmes	--

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

<b>TÉMOINS</b>	<b>MÉMOIRE</b>	<b>PROTECTION DE L'EAU</b>	<b>GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (M.R.)</b>	<b>RECYCLAGE ET COMPOSTAGE</b>	<b>COMITÉ DE SUIVI DU PGMR</b>
				d'herbicyclage et de compostage.	

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	INFRASTRUCTURES (DÉCHETTERIES, RESSOURCERIES)	VISION / PRÉAMBULE	RÉGLEMENTATION MUNICIPALE	SECTEUR INDUSTRIEL
Association pour la préservation du lac Magog	✓	--	La gestion des m.r. devrait s'élaborer autour de la qualité de vie des citoyens, de la faune et de la flore, en éliminant les risques pour la santé publique, en permettant aux citoyens et aux riverains de profiter d'une eau claire, de baignade de qualité irréprochable, et en favorisant des façons de faire qui ont un impact minimal sur l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Réviser et renforcer les règlements municipaux actuels relatifs à la gestion des m.r. et des sites d'enfouissement.</li> <li>&lt; Améliorer la communication entre les municipalités qui entourent le lac Magog.</li> <li>&lt; Favoriser une collaboration plus étroite entre les municipalités et les groupes environnementaux.</li> </ul>	
Association pour la préservation du lac Massawippi inc.	✓	--	La MRC doit inclure un préambule au PGMR qui indiquera clairement sa vision sur la protection de l'environnement dans le contexte du développement durable.		
Association des propriétaires riverains du lac Bowker	✓	--	La vision du Plan d'action quinquennal en environnement de la MRC doit être mis en pratique dans le PGMR.		
Chambre de commerce	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Déchetteries, ressourceries et autres doivent être implantées.</li> <li>&lt; Y aura-t-il une collaboration entre MRC?</li> <li>&lt; Les structures déjà en place seront-elles mises en priorité?</li> <li>&lt; Des mécanismes seront-ils prévus pour aider les futures entreprises?...</li> <li>&lt; ...et pour éviter le monopole de certains commerces sur les matières recyclables?</li> </ul>			Décrire les mécanismes qui seront élaborés pour les entreprises.
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Implanter les réseaux de ressourceries et de déchetteries dans des délais plus courts.</li> <li>&lt; Augmenter le rythme d'implantation (2 ou 3 / ans).</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Se questionne sur la nécessité d'une prise en charge éventuelle du secteur industriel et sur la possibilité d'imposer des bilans industriels.</li> <li>&lt; Intéressant d'intégrer les institutions et commerces dans la</li> </ul>

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	INFRASTRUCTURES (DÉCHETTERIES, RESSOURCERIES)	VISION / PRÉAMBULE	RÉGLEMENTATION MUNICIPALE	SECTEUR INDUSTRIEL
					gestion par la MRC.
<b>Dana Canada</b>	✓	--			<p>&lt; « Pas de prise en charge des déchets industriels »; cela inclut-il les rejets de l'activité de production ou toutes les autres matières résiduelles incluant le papier, le métal, le plastique et matières putrescibles?</p> <p>&lt; Est-ce que la société pourrait dicter ses propres instructions afin d'éviter toute situation d'urgence environnementale ?</p> <p>&lt; L'idée des audits environnementaux est excellente, il faudrait également avoir une approche positive (mention aux entreprises s'étant le plus améliorées).</p>
<b>Lucie Dumas</b>	✓	--		Adopter des outils légaux cohérents avec les choix et valeurs de la société.	
<b>Fondation Marécages</b>	✓	--		À mettre sur pied : police verte, augmentation de coûts, régl. mun. contraignants, poursuites judiciaires.	
<b>Intersan</b>	✓	< Considérer les infrastructures en place et les opérateurs déjà actifs. Privilégier la technologie du bioréacteur pour la mise en valeur des m.r.			
<b>RAPPEL</b>	✓	Subventionner les entreprises locales de récupération et de réutilisation des matériaux secs.	Un préambule devrait être ajouté au PGMR.		
<b>Société de conservation du lac Lovering</b>	✓	<p>&lt; Planter des déchetteries (avant 2006) pour la récupération des résidus domestiques dangereux, des déchets encombrants et des matières recycl.</p> <p>&lt; Mettre sur pied des ressourceries et des centres ou programmes de récupération et de traitement des résidus de construction / rénovation.</p>	Le PGMR doit inclure un préambule qui présente sa propre vision, même si le schéma d'aménagement de la MRC en possède un.		
<b>Paul-Émile Viens</b>		Mettre sur pied des infrastructures			



Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

<b>TÉMOINS</b>	<b>MÉMOIRE</b>	<b>INFRASTRUCTURES (DÉCHETTERIES, RESSOURCERIES)</b>	<b>VISION / PRÉAMBULE</b>	<b>RÉGLEMENTATION MUNICIPALE</b>	<b>SECTEUR INDUSTRIEL</b>
		sans nuire aux commerces existants.			

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	TARIFICATION	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES	BILAN DU PGMR	DISPOSITION DE NEIGE USÉE
Association pour la préservation du lac Magog	✓	--	--	--	Mentionne son inquiétude sur les conséquences de la disposition des neiges usées de Magog sur l'emplacement du site situé à proximité de la rivière Magog.
Association des propriétaires riverains du lac Bowker	✓	--	--	De 2003 à 2006, la MRC devrait publier un bilan à tous les ans. Par la suite, aux deux ans, jusqu'en 2008. La MRC devra revoir son plan de gestion à tous les cinq ans (53.23 L.Q.E.).	--
Chambre de commerce	✓	La tarification semble une incitation efficace à la réduction, mais plusieurs questions sont posées (quel mode; quel contrôle; conséquences des coûts trop élevés; sites clandestins, etc.).	--	---	--
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	✓	Oui à la tarification mais avec prudence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; Effectuer systématiquement des mesures de l'épaisseur de la couche de boue et d'écume avant d'effectuer une vidange.</li> <li>&lt; Si possible, vidanger seulement la boue.</li> <li>&lt; Établir un programme d'aide financière pour aider les propriétaires à se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.</li> </ul>	--	--
Les Amis de la terre	-	Pour une politique pollueur-payeur.	La gestion des boues est essentielle.	--	--
Memphremagog conservation inc.	✓	--	Que les modalités de participation de la MRC au contrôle de la toxicité des déchets, particulièrement des déchets industriels et des boues d'épuration, soient explicitées.	--	Pour le droit de regard (60 000t).
RAPPEL	✓	Tarifer au volume ou au poids les rejets destinés à l'enfouissement.	--	--	--
Société de conservation du lac Lovering	✓	Instaurer un système de gestion des résidus fondé sur le principe de l'utilisateur-payeur : imposer des incitatifs fiscaux clairs pour amener	< Mettre en place un système de traitement et de valorisation des boues municipales de fosses septiques résidentielles.	< Que la MRC publie un bilan sur les m.r. à chaque année pour les deux premières années et ensuite aux deux ans (évaluer l'efficacité des moyens et	--

Résumé des mémoires sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles, MRC de Memphrémagog, 18 novembre 2002.

TÉMOINS	MÉMOIRE	TARIFICATION	VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES	BILAN DU PGMR	DISPOSITION DE NEIGE USÉE
		les citoyens à participer à la réalisation des objectifs fixés. Tarification au poids des résidus destinés à l'enfouissement et ce, pour les institutions et commerces d'abord puis, pour les résidences après qu'une étude-pilote effectuée en 2007 en aura déterminé la pertinence et la faisabilité.	< Mettre en place une collecte systématique des boues des fosses septiques résidentielles (uniformiser la réglementation pour les vidanges) en tenant compte des recherches actuelles au sujet du système de mesure et de gestion intégrée des boues.	des actions). < Revoir ensuite le PGMR tous les cinq ans avec la possibilité de raccourcir ce délai, si nécessaire.	
<b>Paul-Émile Viens</b>		--	Faire le compostage des boues.	--	--

TÉMOINS	MÉMOIRE	GESTION DES MATIÈRES PUTRESCIBLES	COLLABORATION ENTRE MUNICIPALITÉS ET/OU MRC	PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	POLITIQUE RÉGIONALE DE GESTION DES M.R.
<b>Association pour la préservation du lac Magog</b>	✓	--	--	Créer un programme de préservation des espèces fauniques et végétales aquatiques.	Mettre en place une politique régionale de gestion des m.r.
<b>Conseil régional de l'environnement de l'Estrie</b>	✓	< Jumeler l'implantation d'une collecte de résidus verts à la collecte des résidus de cuisine. < Implanter la collecte à trois-voies (2003 ou 2004 au plus tard). < Agir plutôt que de réaliser des études qui retardent le processus. < Interdire l'enfouissement des matières organiques. < Organiser une concertation régionale sur un futur LET et sa capacité.	--	--	--
<b>Intersan</b>	✓	--	Il doit y avoir cohérence entre les PGMR des MRC d'un même territoire régional.	--	--
<b>Association du Lac Lovering</b>	✓	Accélérer la gestion des matières putrescibles (voir <i>Recyclage-compostage</i> ).	--	--	--